

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**

SEANCE DU 12 JUILLET 2023

Date de la convocation
6.07.2023

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 23
Votants 28

L'an deux mille vingt trois
le douze juillet,
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, M. DUCROT, Mme BONNET, M. RIGAULT,
Adjoints ; M. JALLAIS, M. DUPUIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. OLIVIER, Mme PELLETIER,
Mme LAMBERT, Mme PROD'HOMME, M. GANDIER, M. VION, Mme TRAVOUILLO, Mme PINEAU, M. PRUD'HOMME,
M. BONNET, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

M. JAGER, Mme VAUCELLE, Mme BAUDU-HASCOET, M. VIVIER, Mme FERRE, Mme LIEBOT.

Pouvoir de M. Jean-Pierre JAGER à M. Joël DAZAS

Pouvoir de Mme Bernadette VAUCELLE à Mme Laurence MOUSSEAU

Pouvoir de M. Jacques VIVIER à M. Philippe RIGAULT

Pouvoir de Mme Marie FERRE à Mme Pascale PELLETIER

Pouvoir de Mme Stéphanie LIEBOT à Mme Sandra PROD'HOMME

OBJET DE LA DELIBERATION :

Charte d'accueil des cirques et spectacles itinérants

Mme Laurence MOUSSEAU, Adjointe au maire, donne lecture du rapport suivant :

Afin de réglementer la venue des cirques dans notre ville, il est proposé la mise en place
d'une charte signée des deux parties, qui précise :

- ✓ Le mode d'accueil,
- ✓ La procédure de dépôt du dossier de candidature,
- ✓ L'enregistrement et le traitement des demandes,
- ✓ Les modalités d'installation,
- ✓ La conformité du spectacle proposé.

Vu l'avis favorable de la Commission « Événementiel, Vie associative » en date du 10
juillet 2023,

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur la mise en
place de cette charte et autorise le Maire ou son représentant à signer.

La secrétaire de séance,
Sandra PROD'HOMME



Accusé de réception de la Sous-Préfecture



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël DAZAS

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le : 28 JUIL. 2023

Publié le : 28 JUIL. 2023

Notifié le :